



Avis des élus CGT au CSE ordinaire du 28 septembre 2023 sur la demande de dérogation au repos dominical pour l'année 2024

Rappel : Lors de la réunion extraordinaire du CSE ordinaire du 29 juin 2023, la direction du site de Sochaux a consulté les représentants du personnel sur son projet de faire travailler les salariés de peinture notamment en tournée du matin et en tournée de nuit, dont les horaires sont les suivantes :

- 21h59 à 5h25 (en cas de GJP fin de poste 5h45, et en cas d'allongement d'horaire prise de poste à 21h36).

La direction a dès le début prévu de faire travailler les salariés le dimanche, en précisant que en cas de H+ les horaires seraient les mêmes, H+ qui par ailleurs ne peuvent être imposés aux salariés cette horaire n'étant pas cyclé.

Les élus CGT au CSE avaient donné un avis défavorable à ces horaires :

- La direction ne s'engage pas clairement sur le **volontariat**. Certes la loi lui fait obligation d'obtenir le consentement des salariés, mais il ne fait guère de doute que ce consentement risque d'être vicié en étant présenté comme **une condition de l'affectation du salarié en équipe de nuit**.
- Les salariés concernés doivent travailler **6 nuits par semaine**. Connaissant la fatigue et le dérèglement liés au travail de nuit et sachant que les nuits de travail ne comportent pas suffisamment de pause, c'est la santé des salariés qui est ainsi mise en cause.
- En travaillant le dimanche, les salariés concernés n'ont **aucune journée sans présence au travail**, puisqu'ils finissent leur semaine le samedi à 5h25 ou 5h45 pour commencer la suivante le dimanche à 21h59 ou 21h36. Autant dire que leur vie personnelle et familiale est durement impactée.
- Enfin et surtout, ce choix de faire travailler le dimanche, comme celui de multiplier les samedis obligatoires et les allongements d'horaire vont à l'encontre des créations d'emplois et des embauches nécessaires sur le site de Sochaux.**

Par ailleurs, d'autres salariés des autres UR comme à l'emboutissage, au ferrage notamment travaillent également de nuit et subissent les mêmes pressions et un calendrier de travail à la carte avec des dimanches travaillés, et ainsi que des conditions de travail qui se dégradent toujours plus, avec des effectifs qui fondent comme neige au soleil !

Prenant en compte les prévisions de production annoncées au PMT pour les années 2024 et 2025, de 200 000 et 250 000 véhicules, la désorganisation du travail dans tous les secteurs, avec des salariés qui doivent toujours faire plus avec de moins de moins de moyens, **les excellents résultats économiques doivent se traduire au niveau social !**

Or la direction ne prend aucun engagement ferme et sans fixer le moindre calendrier au long terme. **Pour la CGT, il est anormal que des salariés s'épuisent au travail alors que tant d'autres souffrent de ne pas en avoir !**

Pour toutes ces raisons les élus CGT donne un avis défavorable sur la demande de dérogation au repos dominical pour l'année 2024.

La direction demande l'avis des représentants du personnel, mais c'est un avis qui ne reste que consultatif !

Et quoi que les élus CSE diront, cela n'empêchera pas la direction de demander au préfet une dérogation annuelle à la règle du repos dominical que ce dernier s'empressera d'accepter, contraint ou non.

A Sochaux,

Le 28/09/2023